



# CAP CONDUCTEUR D'INSTALLATION DE PRODUCTION



Le conducteur d'installation de production est chargé d'assurer la production sur un système industriel. Il effectue les réglages de la machine ou du système, réalise des essais de production et gère ses approvisionnements en matière d'œuvre.

## À qui s'adresse la formation ?

Elle est accessible aux élèves de 3<sup>e</sup> ULIS, 3<sup>e</sup> SEGPA, 3<sup>e</sup> Préparation Professionnelle et 3<sup>e</sup> désireux d'exercer leur futur métier dans le domaine de la production industrielle.



## Périodes de formation en entreprise

**14 semaines** réparties sur les 2 ans de formation afin d'appréhender concrètement le monde industriel, apprendre à travailler en équipe et gagner une première autonomie. L'équipe pédagogique accompagne l'élève dans sa recherche de stage.

## Quels métiers accessibles ?

Le futur diplômé peut devenir conducteur de ligne de production automatisée dans les secteurs de l'agroalimentaire, la pharmacie, la cosmétologie, la transformation des pâtes papiers et cartons, l'électronique, la production et la transformation des métaux, la sidérurgie, l'automobile,

l'industrie textile, cuirs et peaux, la céramique, la transformation des déchets...

## Qualités attendues en entreprise

- Capacité à approvisionner et surveiller une production
- Capacité à préparer et lancer une production
- Capacité à assurer un suivi qualité.

## Poursuites d'études

La finalité du CAP est principalement professionnelle mais subsiste la possibilité de poursuivre en Bac professionnel Pilote de ligne de production, MEI, sous réserve d'un très bon dossier scolaire.

## Matières enseignées et horaires hebdomadaires des cours\*

Matières	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>Enseignements généraux</b>		
Lettres, histoire, géographie	4 h	3,5 h
Langue vivante	2 h	2,5 h
Mathématiques, sciences physiques	4 h	3,5 h
Education physique et sportive	2,5 h	2,5 h
<b>Enseignements professionnels</b>		
Construction	1 h	2 h
Enseignements professionnels	16 h	16 h
Arts appliqués	2 h	2 h
Vie sociale et professionnelle	1 h	1,5 h
Aide individualisée	1 h	

\*répartition à titre d'information

